

PROTCOLE SANITAIRE AU 8 SEPTEMBRE 2020

Membres du bureau :

- Anne Marie Bâcle, présidente et responsable COVID
27 bis Le Moulin de Loiré 17540 Vérines, annemarie.bacle@wanadoo.fr, 06 81 94 63 41
- Alain Porte, secrétaire
9 rue Marc Sangnier 17000 La Rochelle, porte.alain@wanadoo.fr, 06 28 50 29 02
- Daniel Brissonneau, trésorier
6 rue Hélène Nebout Résid. Galilée D101 17000 La Rochelle, dbrissonneau@orange.fr,
06 77 25 57 51

* * * * *

Avant le début de chaque cours, le (ou les) responsable de session désinfecte les locaux et prépare les équipements de protection nécessaires, mis à la disposition des participants :

- Masques (si besoin),
- Gel hydro alcoolique,
- Lingettes désinfectantes,
- Sacs poubelles pour récupérer lingettes et masques usagés.

Avant le démarrage de la session, le (ou les) responsable de session rappelle à l'ensemble des participants :

- Les gestes barrières,
- Les distances de sécurité,
- Rappel du port de chaussettes ou de ballerines uniquement réservées aux tatamis.

A la fin de la session, le (ou les) responsable :

- Désinfecte les locaux, récupère et ferme le sac poubelle contenant les lingettes et les masques usagés. Celui-ci sera déposé dans une corbeille publique à l'extérieur.

En cas d'anomalie constatée à l'arrivée sur les lieux, une fiche de signalement sera établie indiquant le ou les défauts constatés (joindre des photos si possible) et celle-ci sera transmise à la Mairie par le correspondant COVID désigné par l'association.

Registre des participants et transmission des informations :

Un état des présents est établi par le formateur lors de chaque session. Les personnes absentes pour cause de COVID positif, de suspicion et/ou contact COVID ont l'obligation de se signaler sans délai auprès du formateur ; la liste des contacts internes à l'association durant les jours précédents sera établie.

Ces éléments seront alors transmis à la Mairie

Les règles de quarantaine en vigueur seront signifiées aux personnes concernées pour application immédiate.

Fait à La Rochelle, le 8 septembre 2020

Anne Marie Bâcle, présidente et responsable COVID

